



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Bureau de la Formation Continue et du Développement des Compétences 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1422547C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/2014-870</p> <p>29/10/2014</p>
---	--

Date de mise en application : 28/10/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2014-810

Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification de la date et des conditions d'inscription à la formation relative à la préparation des concours et examens professionnels dans le corps de techniciens supérieurs (1er et 2ème grade).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP
ADMINISTRATION CENTRALE
MEDDE
DREAL
Établissements d'enseignement agricole
Établissements publics
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Cette note de service reporte la date limite d'inscription à la formation préparant les concours et examens dans le corps de technicien supérieur (1er et 2ème grade) et étend son bénéfice aux candidats au concours externe.

La partie « Dispositif d'appui à la préparation des agents » de la note citée en référence est modifiée et complétée comme suit :

- La date limite d'inscription au module de formation relatif à la préparation des candidats aux concours et examens professionnels dans le corps de technicien supérieur (1er et 2ème grade) est reportée au mercredi 12 novembre 2014 inclus.

- Les candidats au concours externe en poste dans les services peuvent également bénéficier de cette formation et dans les mêmes délais d'inscription.

Rappel sur les modalités d'inscription :

La fiche d'inscription **spécifique** à cette formation, doit être téléchargée sur le site Internet <http://www.formco.agriculture.gouv.fr>, dans la rubrique - Je recherche une formation - Préparation aux examens et concours.

La fiche doit être complétée et envoyée à l'opérateur de la formation Eduter-CNPR, **au format odt uniquement**. Ce document ne doit pas être scanné ni visé par l'autorité hiérarchique de l'agent. La fiche doit être envoyée par le responsable local de formation (RLF), le DRFC ou le supérieur hiérarchique attestant ainsi de l'acceptation de la candidature l'agent au sein de sa structure.

Dès réception, et validation de son inscription à la formation, Eduter-CNPR fournit à l'agent les coordonnées de connexion et les modalités d'utilisation de la plateforme de formation.

L'accès aux modules d'entraînement est déclenché dès la réception par Eduter-CNPR d'un justificatif de pré-inscription au concours tel que l'accusé de réception de la pré-inscription envoyé au candidat par le bureau des concours et examens professionnels.

Les stagiaires pourront alors commencer leur parcours de mise à niveau des connaissances (module 1 pour technicien supérieur et module 3 pour technicien principal) et/ou la composition d'un devoir (module 2 pour technicien supérieur et module 4 pour technicien principal), qui est à rendre pour le **12 décembre 2014**.

Le reste de la note demeure inchangé.

Rappel des principales échéances :

Date limite d'inscription à la formation	12 novembre 2014
Date limite des pré-inscriptions sur le site internet Télémaque	13 novembre 2014
Date limite de retour des confirmations d'inscription	27 novembre 2014
Épreuves écrites d'admissibilité	03 février 2015

L'adjoint au chef du service des ressources humaines

Jérôme FROUTE